Reconnaissance des fonctions liées à la navigabilité
La 1ère réunion entre fédérations syndicales et DRHMD.

Comme chacune et chacun a de la mémoire, l'UNSA-Défense ne rappellera pas qu'elle a instruit, la première, ce dossier dès le mois de mai 2017 lors de la revalorisation de l'indemnité militaire IMOMA (Indemnité de Mise en Œuvre des Matériels Aéro) au bénéfice des personnels militaires, indemnité consubstantielle au statut militaire.

Pour autant, la navigabilité n'est pas une option dans le domaine du MCO aéronautique et la couleur de l'uniforme importe peu dans la mise en œuvre de cette réglementation obligatoire. Les notions d'équité et d'égalité sont importantes et il n'existe aucun motif d'exclure les personnels civils affectés aux mêmes fonctions et engageant la même responsabilité.

A chaque rencontre avec la Ministre des Armées, la constance de l'UNSA a fait rappeler cette situation injuste et « hémiplégique » entre agents d'un même ministère, aux responsabilités identiques, aux missions comparables, à l'engagement commun, civil comme militaire, afin de satisfaire au « ***Il faut que ça vole*** ».

Ce lundi 20 janvier, après avoir rencontré les employeurs de personnels civils concernés (SIAé/Armée de l'Air/ Armée de Terre… étonnamment pas la DGA), la DRHMD a entendu les fédérations syndicales sur le sujet. L'UNSA s'en félicite. **L'UNSA-Défense était représentée par Laurent Tintignac (SGA UNSA-Défense) et Cédric Caruana (SIAé Clermont).**

Cette 1ère réunion a d'abord été un échange, constructif, qui a permis à l'UNSA de présenter les enjeux, les attentes et les responsabilités des agents, indépendamment de leur statut/catégorie, et entendre les premières pistes de réflexion, les leviers réglementaires et budgétaires de l'administration, souhaitant inscrire cette reconnaissance salariale dans le budget 2021.

Le premier recensement opéré par les employeurs porte sur 424 agents dont 367 pour le seul SIAé:

- **▶ SIAé : 296 ouvriers + 40 contractuels + 31 fonctionnaires (367 agents).**
- **▶ Armée de l'Air : 21 ouvriers + 1 fonctionnaire (22 agents).**
- **▶ Armée de Terre : 31 ouvriers + 4 fonctionnaires (35 agents).**

Une prime spécifique existe déjà au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile, la « Prime spécifique d'habilitation » au bénéfice des ouvriers d'un montant de 103,44€ bruts mensuels et non soumise à cotisations sociales. C'est une première piste à l'étude.

Ce premier échange a permis à l'UNSA-Défense de rappeler que le sujet ne peut concerner les seuls 'ARPSeurs' (Autorisation pour la remise en service) car d'autres fonctions liées à la navigabilité et engageant une responsabilité notamment pénale, identique, existent dans le monde aéronautique. **Ces fonctions sont pour l'UNSA, à intégrer obligatoirement à l'étude en cours :**

- **APMS – Autorisation Pour la Mise en Service**
- **IVC : Ingénieur Vérificateur de la Conformité**
- **BNAV : Bureaux navigabilité**
- **COFREND : Certification des agents du domaine Contrôle Non Destructif (CND).**

L'UNSA-Défense s'engage à apporter les éléments nécessaires à l'administration afin d'embrasser l'ensemble des fonctions concernées par une responsabilité aéronautique et formulera des propositions constructives afin, à la fois de définir un mode d'indemnisation lisible et commun à tous, tout en permettant à la DRHMD une inscription de cette obligatoire reconnaissance salariale dès le budget 2021.

MOI ÇA VA, JE SUIS DÉFENDU·E PAR L'UNSA !

www.unsa.org www.facebook.com/UNSA.Officiel @unsa_officiel